

RAPPEL : Nos honoraires sont déductibles de vos revenus fonciers

PRESTATIONS INCLUSES	Forfait RÉFÉRENCE	Forfait CONFORT	Coût Hors forfait
En % TTC des encaissements	6.60 %	9,00 %	+ 4€ /mois (Frais administratifs)
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	
Gestion des encaissements CAF, MSA ...	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	
Régularisation annuelle des provisions pour charges (TEOM...)	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	
Contrôle des contrats d'entretien annuel (chaudière, cheminée...)	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès des services fiscaux	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre RAR et recouvrement amiable	●	●	
Gestion des réparations urgentes ou inférieures à 500 € TTC	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Forfait RÉFÉRENCE	Forfait CONFORT	Coût Hors forfait
Règlement des charges de copropriété au syndic	○	●	18€ /trimestre et par lot
<u>Gestion des créances</u> : remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (Frais huissier et avocat charge propriétaire) suivi du sinistre auprès de la GLI (Garantie de loyers impayés)	○	●	180€
<u>Gestion des sinistres</u> : Déclaration, établissement des devis et suivi des Travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle, représentation du propriétaire en expertise	○	●	270€
<u>Gestion technique d'entretien courant</u> (devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle) Supérieur à 500 € TTC	○	●	8% du montant TTC des travaux
Frais de déclaration de TVA (par mois)	○	○	10€ /mois et par lot
Frais de déclaration de TVA (par trimestre)			25€ /trimestre et par lot
Récapitulatif des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	60€ /an/lot
Taux assurance GLI « Assurance de Loyers Impayés » incluant les frais de gestion de la GLI (loyers impayés, frais de contentieux, détériorations immobilières)	○	○	3% TTC sur les encaissements
<u>Garantie VISALE ou FASTT</u> : Création, gestion de l'espace personnel, suivi des sinistres (par dossier)	○	○	150€
<u>Permis de louer</u> : réalisation des démarches administratives auprès des mairies et EPCI, visite de contrôle (par dossier monté et déposé)	○	○	150€
Commande du diagnostic Etat des risques et Pollution	○	○	5€ + prix du diagnostic
Commande des autres diagnostics : DPE, électricité, gaz...	○	○	25€+ prix des diagnostics
Honoraires de réalisation de l'état des lieux de sortie	○	○	3€ / m ²
Frais postaux	○	○	Frais réels
Virement bancaire à l'international	○	○	Frais réels
Honoraires de vacation (minimum 1h)	○	○	90€ / heure
Honoraires de clôture de compte (dispensé si le bien est vendu par l'agence)	○	○	100€
Résiliation anticipée du mandat de gestion (en ne respectant pas le préavis)			Perception des honoraires jusqu'au terme du mandat
Autres demandes / prestations	○	○	Sur devis

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

I. Honoraires de location dans le cadre d'un BAIL D'HABITATION soumis à la loi du 6 juillet 1989 (conforme loi ALUR)

a) à la charge du locataire :

▪ Honoraires d'organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail	8,00€/m²
Hors zones tendues et très tendues	
Zones tendues	10,00€/m ²
Zones très tendues	12,00€/m ²
▪ Frais d'établissement de l'état des lieux d'entrée	3,00€/m² maximum

b) à la charge du propriétaire :

▪ Honoraires d'organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail	8,00€/m²
Hors zones tendues et très tendues	
Zones tendues	10,00€/m ²
Zones très tendues	12,00€/m ²
▪ Frais d'établissement de l'état des lieux d'entrée	3,00€/m² maximum

II. Honoraires de location dans le cadre d'un BAIL D'HABITATION non soumis à la loi du 6 juillet 1989 (bail mobilité, droit commun...)

a) à la charge du locataire :

▪ Honoraires d'organisation des visites, constitution dossier du/des candidats, rédaction de bail	1 mois de loyer CC ⁽³⁾
▪ Frais d'établissement de l'état des lieux d'entrée	3,00€/m² maximum

b) à la charge du propriétaire :

▪ Honoraires d'organisation des visites, constitution dossier du/des candidats, rédaction de bail	1 mois de loyer CC ⁽³⁾
▪ Frais d'établissement de l'état des lieux d'entrée	3,00€/m² maximum

III. Honoraires de location dans le cadre d'un BAIL COMMERCIAL

▪ Honoraires de location pris en charge par le locataire (Organisation des visites, constitution dossier du/des candidats)	15% HT ⁽¹⁾ sur base du loyer annuel HT⁽¹⁾
▪ Rédaction de bail ou renouvellement (réalisé par un notaire ou avocat spécialisé)	sur devis
▪ Constat d'état des lieux (réalisé par huissier - partagés par moitié entre le bailleur et le preneur)	sur devis

IV. Honoraires de location dans le cadre d'un bail PROFESSIONNEL OU DÉROGATOIRE

a) à la charge du locataire :

▪ Honoraires d'organisation des visites, constitution dossier du/des candidats, rédaction de bail	1 mois de loyer HC ⁽³⁾
▪ Frais d'établissement de l'état des lieux d'entrée	3,00€/m²

b) à la charge du propriétaire :

▪ Honoraires d'organisation des visites, constitution dossier du/des candidats, rédaction de bail	1 mois de loyer HC ⁽³⁾
▪ Frais d'établissement de l'état des lieux d'entrée	3,00€/m²

V. Honoraires de location dans le cadre d'un bail pour un EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT (garage, box, parking)

▪ Honoraires de location et rédaction d'actes (à la charge de chacune des parties)	100,00€
--	----------------

Légende :

(1) HT : Hors Taxes

(2) TTC : toutes Taxes Comprises

(3) CC : Charges comprises

(4) HC : Hors Charges

(*) Les prix sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20% (taux en vigueur)

Tous les honoraires réglés par le bailleur sont déductibles des revenus fonciers Aucun honoraire et aucun frais ne seront dus avant la conclusion d'un contrat

IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN (à l'exception du neuf VEFA, commerces et immobilier d'entreprise)

Prix de vente	Honoraires TTC (2)*
Jusqu'à 50.000€	Forfait à 4.000€
50.001€ à 100.000€	7,50 %
100.001€ à 200.000€	7,00 %
200.001€ à 300.001€	6,50 %
300.001€ à 400.000€	6,00 %
400.001€ à 500.000€	5,50 %
+ de 500.000€	5,00 %
Parking, Garage, Box, Cave	12,00 %

« Les honoraires TTC (2) sont à la charge vendeur, sauf stipulations contraires prévues au mandat »

Types de mandat : Tous types de mandat

En cas de délégation de mandat, le montant de honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Légende :

(2) TTC : toutes Taxes Comprises

(*) Les prix sont calculés sur la base d'un taux de TVA à 20% (taux en vigueur)